

L'an deux mille onze, le dix huit février à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf février deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19

Membres titulaires présents ou représentés : 10

Pouvoirs : 1

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 11

**Présents(es)**

Annie AGIER,  
Marcel BAGARD,  
Marc BONNARD,  
Jean-Pierre BUIX,

Gérard COUPON,  
Dominique GUEYTTE,  
Bruno LAGIER,  
Hervé RASCLARD,

Nicolas ROSIN,  
Michel TACHE

**Pouvoirs**

Michèle EYBALIN à Annie AGIER

**Excusés(es)**

André AUBERIC, Jean-Marie BERTRAND, Marie BOUCHEZ, Pierre COMBES, Michel GREGOIRE, Corinne MOREL-DARLEUX, Christine NIVOU

\*\*\*\*\*

**Objet : Assistance à l'élaboration d'une version finale de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales – choix du prestataire**

Le Président informe les membres du bureau que, conformément à sa délibération n°2011-02-01 du 5 janvier 2011, une consultation a été engagée afin de choisir un prestataire pour une mission d'accompagnement final à la rédaction des pièces relatives à la création du Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

Cette mission porte sur :

- L'analyse des avis intermédiaires du Ministère, du CNPN et de la Fédération.
- L'évaluation des améliorations souhaitables au vu de ces avis et des améliorations possibles compte tenu des objectifs de calendrier et de l'acceptabilité politique locale (1 réunion avec le Bureau du SMBP).
- La proposition de réorganisation partielle du texte du rapport (éviter les redondances, renforcer certains contenus, améliorer la lisibilité de la stratégie sur un ou deux domaines) avec une séance de travail avec l'équipe technique.
- Le travail rédactionnel intégrant les contributions complémentaires éventuelles de l'équipe technique, sans mise en forme graphique.
- Echanges à distance et relecture finale.

Un cahier des charges a été envoyé aux bureaux d'études suivants :

- CED Conseil
- CED Ingénierie
- Edater

Seul le bureau d'études CED Conseil a répondu valablement.

Le Président expose aux membres du Bureau l'offre faite par CED Conseil. Elle correspond au cahier des charges quant aux modalités de réalisation et s'élèverait à **9 208.20 € TTC** (neuf mille deux cent huit euros et vingt centimes).

Considérant que l'offre de CED Conseil répond au cahier des charges et que le montant proposé correspond au budget envisagé pour cette mission, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical décide de retenir l'offre de CED Conseil pour un montant de : **9 208.20 € TTC** (neuf mille deux cent huit euros et vingt centimes).

Il autorise le Président à signer le marché et tout acte relatif à cet objet et à engager les dépenses afférentes.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD